Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 23/04/2025

NUTRIFRANCE rappelle Minceur AMPK



- Noms des modèles ou références concernés : **Minceur AMPK**
- Marque : **Cell'innov**
- **Lot 22263 Date de durabilité minimale 31/05/2025**
- Conditionnements : **Pilulier de 120 gélules**
- Date début/fin de commercialisation : **du 21/02/2023 au 17/04/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Informations complémentaires : **Complément alimentaire composé d'extrait de Garcinia cambogia, d'extrait de Coleus forskohlii et d'extrait de Jiaogulan.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Site internet Cell'innov : www.cellinnov.com**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Suite à la publication de l'arrêté du 15 avril 2025, nous procédons au rappel du complément alimentaire "Minceur AMPK" contenant du Garcinia cambogia**
- Risques encourus par le consommateur : **Présence de substance interdite**
- Description complémentaire du risque : **L'utilisation du Garcinia cambogia a été interdite en France le 17 avril 2025 (arrêté du 15 avril 2025)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Echange.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 22 juin 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0187214725**
- Informations complémentaires publiques : **Nous vous demandons de cesser immédiatement la consommation du produit ou de ne pas commencer sa supplémentation. Nous pouvons vous proposer sur simple demande un remplacement par une autre formule minceur ou un remboursement, le cas échéant.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre